

Les travaux de la fibre optique pour le Très Haut Débit (THD) en Alsace

Saint-Louis Agglomération

24 janvier 2017

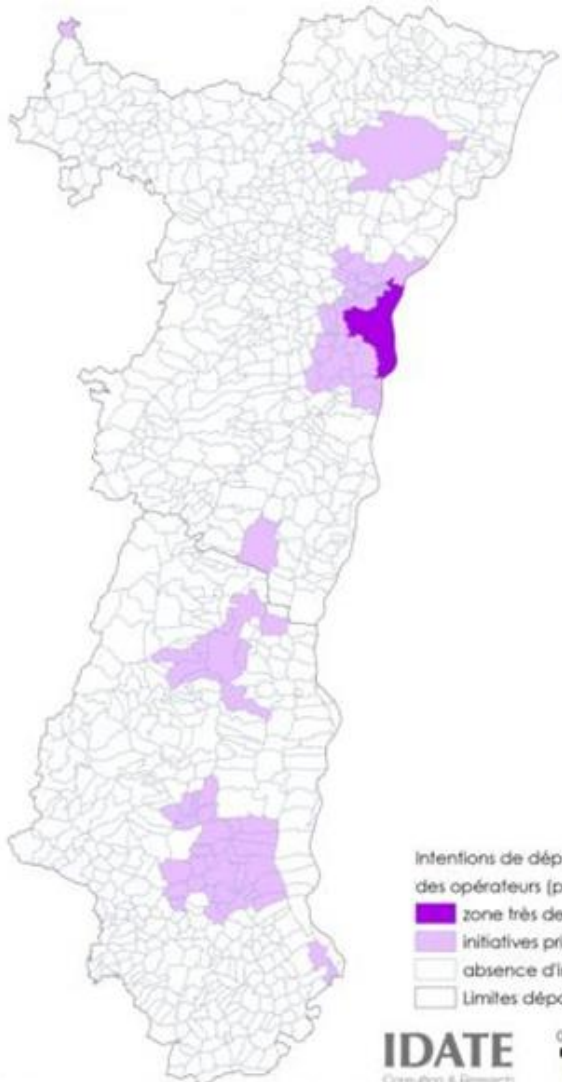


France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



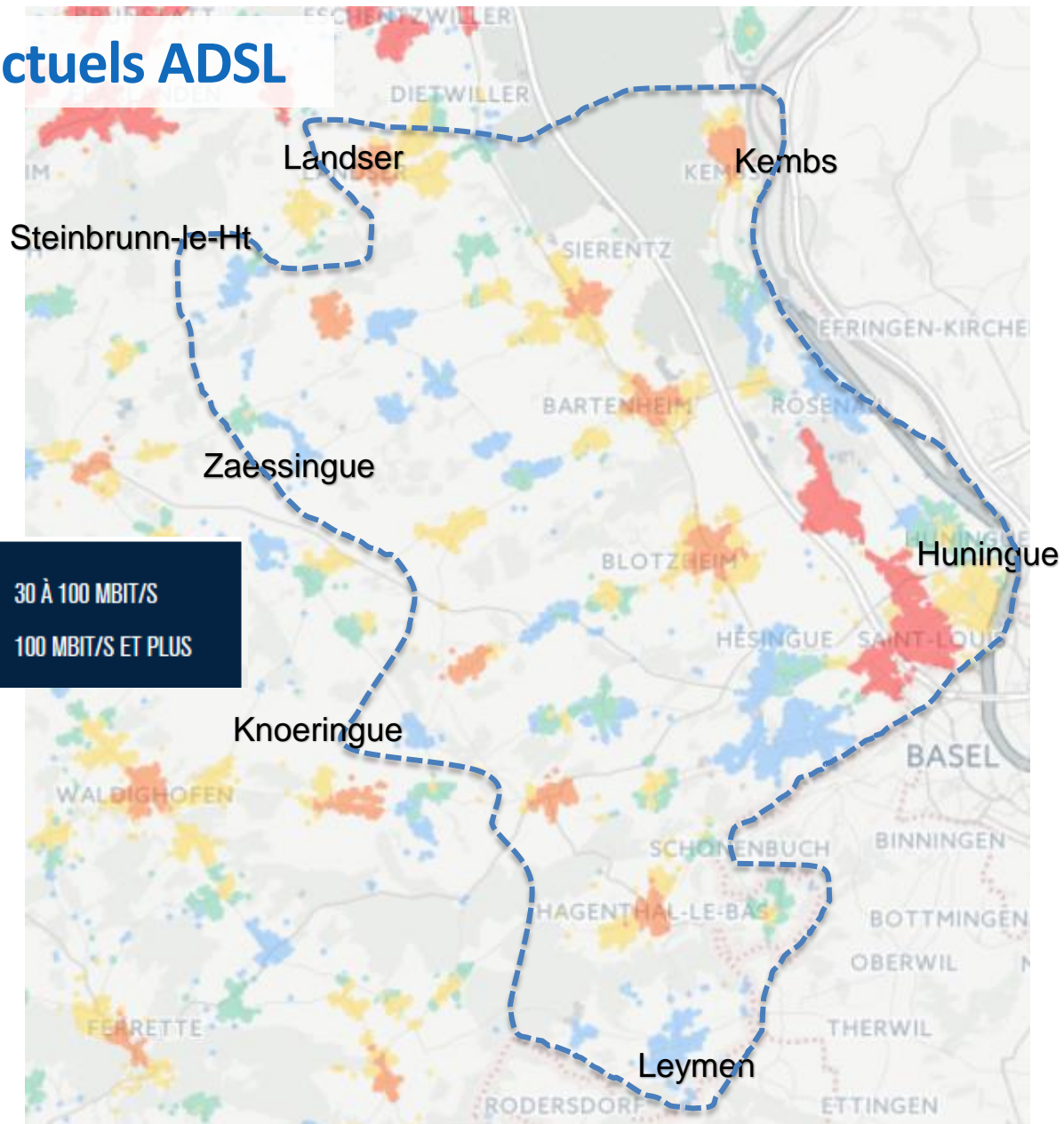
Les communes et les
communautés de communes
et d'agglomération en Alsace

❖ Le contexte alsacien : un risque réel de fracture numérique



- 1 commune (Strasbourg) dite « zone très dense » où tous les opérateurs déploient la fibre optique sur leurs fonds propres
- 72 communes où le déploiement de la fibre optique est intégralement pris en charge par un opérateur privé (en Alsace, il s'agit d'Orange)
 - soit 73 communes d'Alsace (8%)
 - 885 000 habitants concernés (49%)
- Sans une **intervention publique forte**,
 - **51% de la population serait à l'écart du THD**
 - **477 000 prises** sont concernées sur **806 communes** alsaciennes
- Création d'un **Réseau d'Initiative Publique (RIP) THD Alsace**

❖ Niveaux de débits actuels ADSL

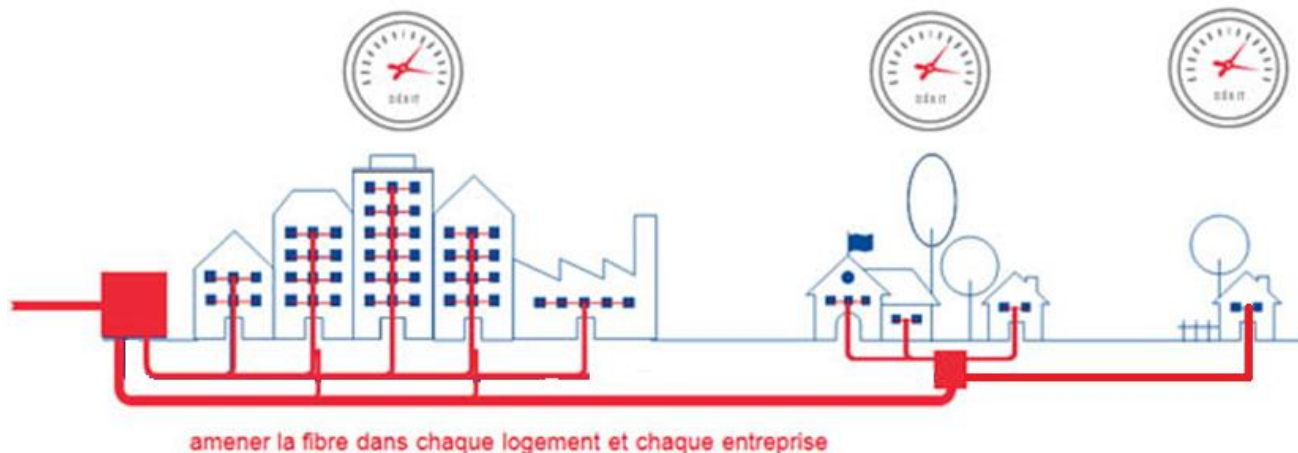


Source :

<http://observatoire.francethd.fr>

❖ La délégation de service public / concession confiée à ROSACE

- ROSACE est chargée de **toutes les tâches** liées au réseau Très Haut Débit
 - ↳ **porte** les études, réalise les travaux, assure l'exploitation et la commercialisation,
 - ↳ **responsabilisé** puisque chargé à la fois des études du réseau, puis des travaux, de la maintenance et de la mise en service commercial
 - ↳ **apporte** aussi **un financement**
- **Economie de frais** : pas de structure porteuse dédiée, la **Région** assure un **portage et une responsabilité unique** (administratif et financier)
- **Déploiement sur une durée plus courte**, à budget constant et maîtrisé (le concessionnaire s'engage sur une contribution publique fixée d'avance).

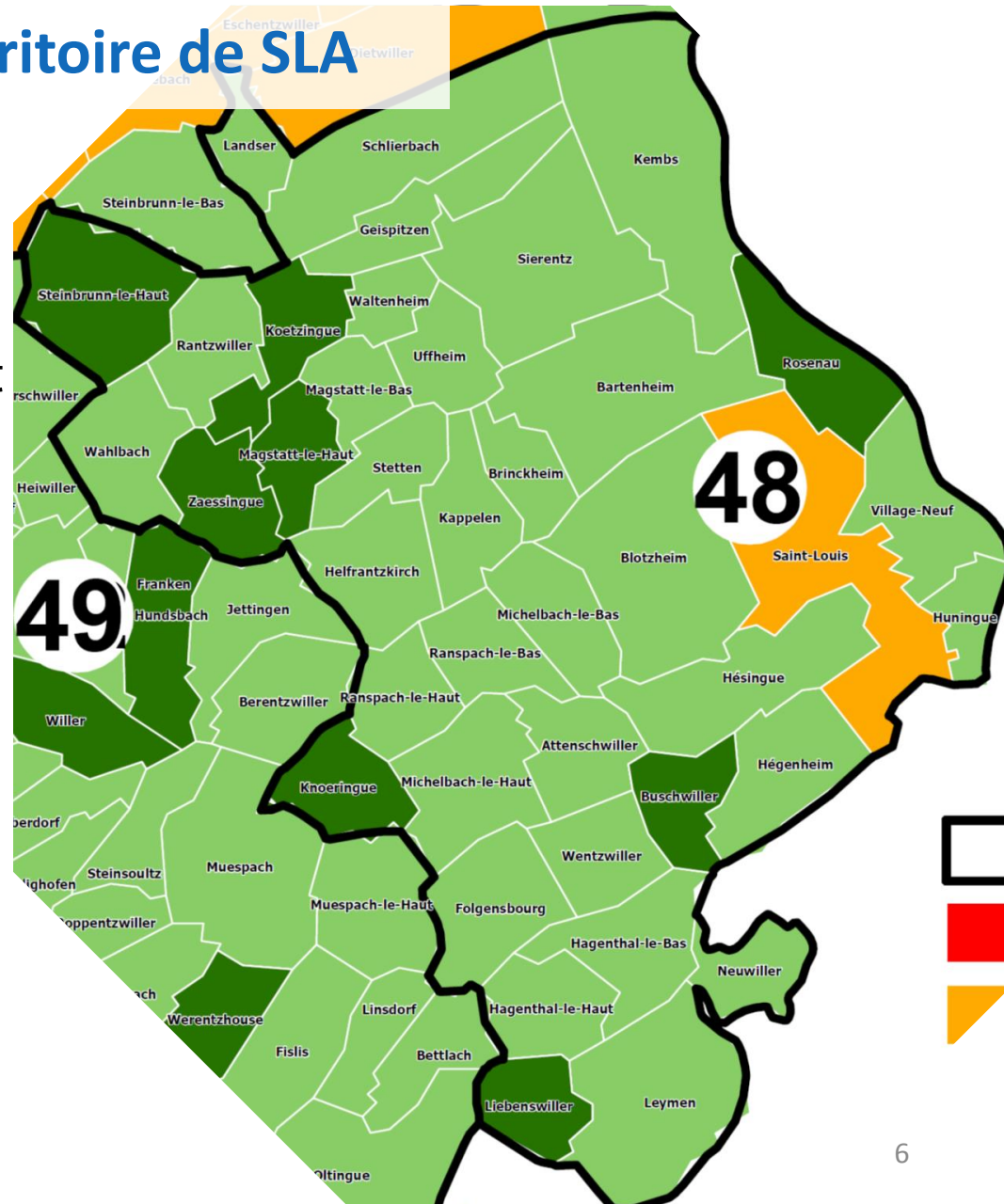


❖ Le périmètre de la concession Très Haut Débit Alsace

- Un réseau **exclusivement en fibre optique** (100% FTTH)
- **tranche ferme** (696 communes / ~380.000 prises) :
 - communes avec accès internet par ADSL (réseau téléphone) où
 - les opérateurs privés ne financent pas sur fonds propres un déploiement de fibre optique
 - éventuellement existe un réseau câblé, mais uniquement télédistribution
 - travaux sur 5 années, dont les 2 premières pour traiter la centaine de communes déficitaires
- **tranche conditionnelle** (110 communes / ~100.000 prises)
 - communes avec réseau câblé où le débit internet est d'au-moins 30 Mbit/s :
 - à échéance de la convention avec le câblo-opérateur
 - selon volonté de la commune / EPCI de ne pas conserver un réseau câblé
 - ✓ possibilité d'intervention publique pour passer au 100% fibre optique
 - ✓ intégration à la concession régionale au choix des communes
 - *Aucune commune concernée sur SLA*

❖ Le déploiement sur le territoire de SLA

- 1 commune relève des investissements privés des opérateurs (St-Louis)
- Les autres communes relèvent de la tranche ferme, dont **8 communes classées prioritaires**
 - Buschwiller
 - Knoeringue
 - Kœtzingue
 - Liebenschwiller
 - Magstatt-le-Haut
 - Rosenau
 - Steinbrunn-le-Haut
 - Zaessingue



❖ Investissement total : 450 M€ pour la création du réseau,
dont 163,9 M€ de subvention publique (36%)

Région Grand Est - préfinance à 100% + frais financiers inhérents sur 10 ans	163 900 000 € 10 000 000 €	% des 163,9 M€
Contribution des partenaires <u>uniquement sur les 163,9 M€</u>		
Europe (FEDER Alsace 2014-2020)	10 000 000 €	6,10%
Etat (FSN) accord Premier Ministre du 22/09/2016	69 482 266 €	42,37%
Région Grand Est contribution travaux	11 720 942 €	7,15%
avec les frais financiers	21 720 942 €	13,26%
Conseil Départemental du Bas-Rhin	3 459 034 €	2,11%
Conseil Départemental du Haut-Rhin	3 262 758 €	1,99%
36 EPCI (ou leurs communes) à 175€/prise	65 975 000 €	de 0,3% à 3,25%

- La Région Grand Est préfinance 100% de la subvention publique
- Elle instruit les conventions avec les co-financeurs publics (hors frais financiers)
 - ↪ conventions conclues avec les Départements, l'Etat, l'Europe
 - ↪ convention à conclure avec EPCI ou communes

❖ Convention financière Région / EPCI (ou communes)

- La Région conclut la convention financière avant le lancement des travaux (ou au plus tard avant la mise en service commerciale)
- Situation SLA
 - 1 convention avait déjà été conclue avec la CA3F
 - avec la prise de compétence par SLA une nouvelle convention sera conclue (reprenant celle existante)
- La contribution de SLA sera versée à la Région au fur et à mesure de l'ouverture commerciale du réseau optique, mais en retenant des principes simples pour la programmation pluriannuelle :
 - La contribution se fait par commune
 - Si travaux sur toute 1 commune en année N => subvention à verser en N+1
 - Si travaux sur 1 commune en N et N+1 => subvention à verser en N+2

❖ Détail de la contribution financière

	Nb prises (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
TOTAL	30 360	5 248 000 € <i>soit 3,20% de la contribution publique</i>

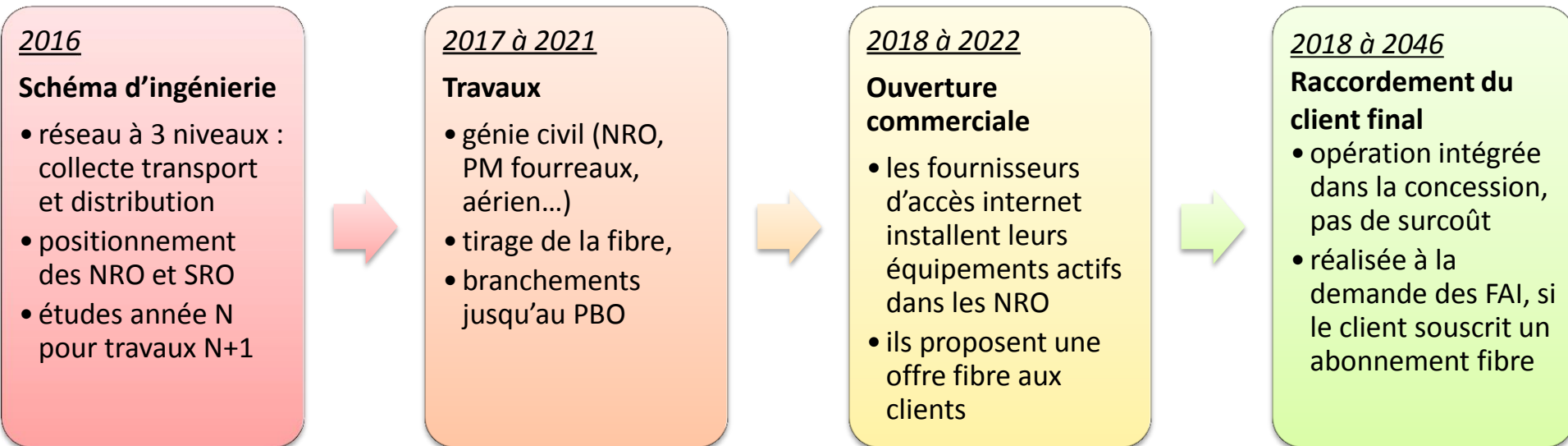
❖ ex CA3F

Commune 2013	Nb prises (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
BARTENHEIM	2 332	408 100 €
BLOTZHEIM	2 167	379 225 €
BUSCHWILLER	578	101 150 €
HEGENHEIM	1 885	329 875 €
HESINGUE	1 396	244 300 €
HUNINGUE	4 014	702 450 €
KEMBS	2 982	521 850 €
ROSENAU	1 128	197 400 €
VILLAGE-NEUF	2 105	368 375 €
TOTAL	18 587	3 252 725 €

Commune 2013	Nb prises (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
ATTENSCHWILLER	493	86 275 €
FOLGENSBOURG	456	79 800 €
HAGENTHAL-LE-BAS	689	120 575 €
HAGENTHAL-LE-HAUT	301	52 675 €
KNOERINGUE	194	33 950 €
LEYMEN	697	121 975 €
LIEBENSWILLER	111	19 425 €
MICHELBACH-LE-BAS	332	58 100 €
MICHELBACH-LE-HAUT	327	57 225 €
NEUWILLER	292	51 100 €
RANSPACH-LE-BAS	360	63 000 €
RANSPACH-LE-HAUT	296	51 800 €
WENTZWILLER	393	68 775 €
TOTAL	6 833	1 195 775 €

Commune 2013	Nb prise (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
BRINCKHEIM	187	32 725 €
GEISPITZEN	213	37 275 €
HELFRANTZKIRCH	344	60 200 €
KAPPELEN	274	47 950 €
KOETZINGUE	251	43 925 €
LANDSER	716	125 300 €
MAGSTATT-LE-BAS	216	37 800 €
MAGSTATT-LE-HAUT	131	22 925 €
RANTZWILLER	335	58 625 €
SCHLIERBACH	576	100 800 €
SIERENTZ	2 029	355 075 €
STEINBRUNN-LE-HAUT	313	54 775 €
STETTEN	160	28 000 €
UFFHEIM	435	76 125 €
WAHLBACH	219	38 325 €
WALTENHEIM	229	40 075 €
ZAESSINGUE	204	35 700 €
TOTAL	4 940	864 500 €
Déduction montée en débit	Rantzwiller	- 65 000 €
		799 500 €

❖ Les étapes du déploiement de la fibre optique



Les **3 niveaux** du réseau (carte page suivante) :

1. Transport, nœud de raccordement optique (NRO)

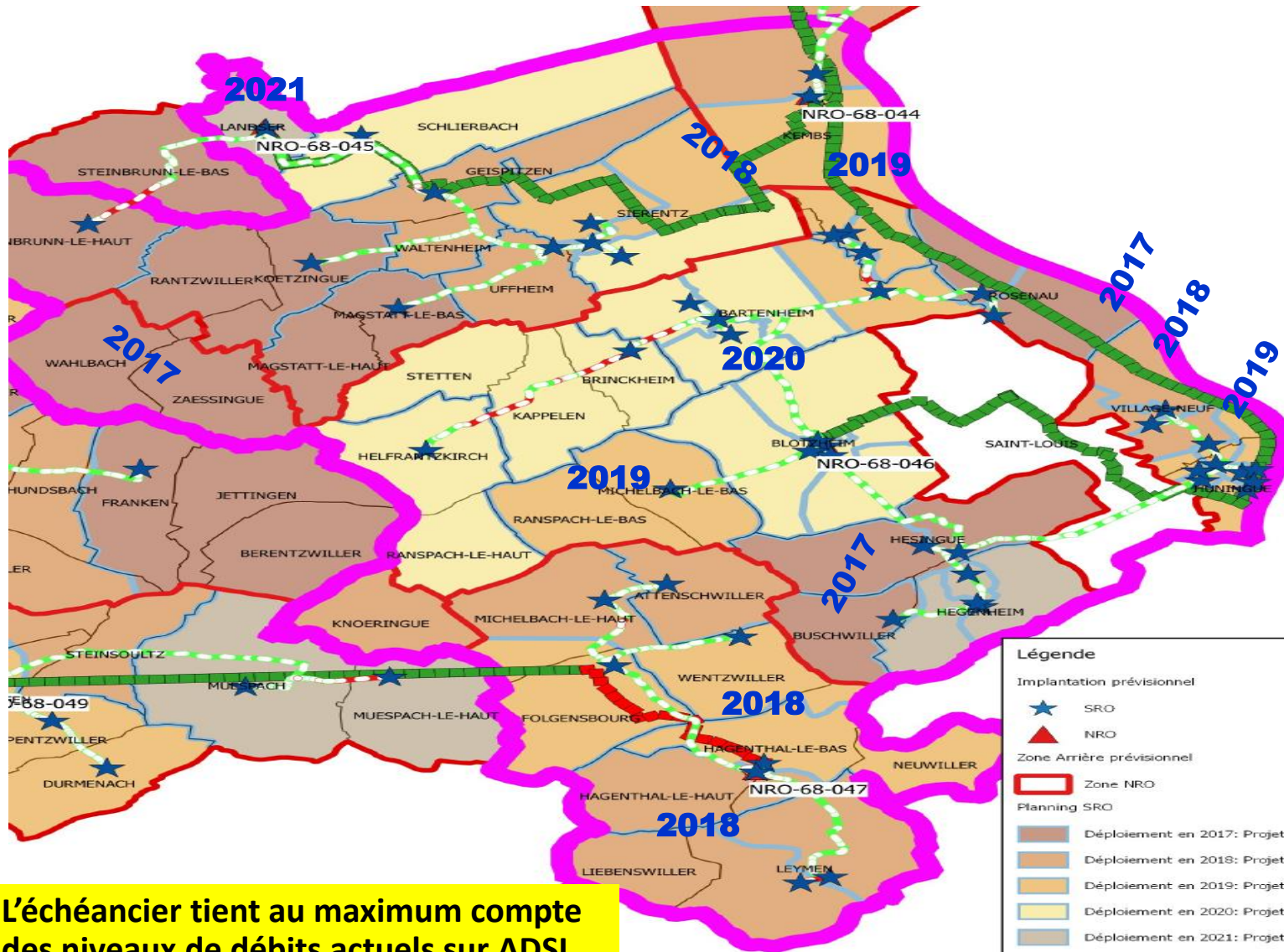
Blotzheim + Landser + Hagenthal-le-Bas + Kembs + Altkirch + Waldighoffen

2. Collecte, sous-répartiteur optique (SRO) de 300 à 800/900 lignes (réglementation)

3. Distribution vers chaque maison ou entreprise.

Ce réseau reposera sur la location des fourreaux communaux, ou sur l'accès aux infrastructures d'Orange et d'Enédis.

❖ Le calendrier des mises en chantier



L'échéancier tient au maximum compte des niveaux de débits actuels sur ADSL.

❖ La perspectives de nouveaux usages



Merci de votre attention

Franck SIEGRIST – Région Grand Est

Courriel : thd.alsace@grandest.fr

Région **Grand Est**

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.alsacechampagneardennelorraine.eu